LE TRAIT D'UNION

volume 44, numéro 3 Mars 2019

DÉVOILEMENT DU THÈME DES FÊTES DU 125e

p. 9

Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca

Mini Excavation
- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque
334, rue de l'église
Saint-Bruno
418-492-7803

LE TRAIT D'UNION

Ce journal communautaire est publié par :

Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 $ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 mars 2019

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage Certifié AMECQ

Culture et Communications Québec

Conseil d'administration

Présidente :	Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente :	Angèle Dionne 492-9690
Trésorière :	Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire :	Claudette Rivard 492-1612
Directrice :	Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal
Lise Lemay
Myrtha St-Pierre
Angèle Dionne
L'équipe école
Co-éco
Relais pour la vie
Place de l'église
Constance Gagné
Richard Caron
Roxanne Morin
Comité du 125e
Comité embellissement
Christian Madore
Mélanie Ouellet

Sommaire :

Page 3 : Carnaval
Page 4-8 : Chronique municipale
Page 9: Vers notre 125e - Collecte de sang - Vente de fines herbes
Page 10 : Place de l'église - Ramassage de cannettes - Centre-Femmes - Décès
Page 11 : 50 ans + - Fleurons du Québec
Page 12 : Chronique culinaire
Page 13 : Relais pour la vie
Page 14-15 : Changement d'heure
Page 15 :Horaire patinoire
Page 16 : Co-éco
Page 17 : Services incendies
Page 18 : Horaire d'ouverture
Page 19-20 : Commanditaires

Carnaval de Saint-Bruno

Une autre édition du Carnaval de Saint-Bruno commence par une belle température et sous un beau ciel étoilé, ou une centaine de personnes prennent le départ dans le sentier près de la rivière en ce vendredi soir.

Une consommation chaude ou du jus nous attendait au bout du sentier qui nous a mené jusque chez M. Roch Dionne. Au retour, plusieurs se sont réunis pour une bonne partie de crible ou de pichenotte.

Samedi en après-midi la patinoire était ouverte pour les petits et grands. Près de 200 cartes se sont vendues pour le souper méchoui, soit pour sortir ou manger sur place.

Une musique d'ambiance pendant le souper nous accompagnait, sous l'égide de Yan Tremblay, qui nous a fait danser en soirée avec sa musique country.

Le Club des 50 ans et plus nous offrait son super déjeuner «quand tu veux» le dimanche midi. Malheureusement le gala amateur prévu en après-midi a été cancellé, étant donné la mauvaise température annoncée.

Félicitations au Comité organisateur pour ces belles activités et, à l'an prochain pour une autre édition.

Constance Gagné
pour le Trait d'Union

Chronique municipale

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^ME VALÉRIE BOURGOIN, MM. ANDRÉ CARON, GILLES BEAULIEU, ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : M. Philippe Morneau-Hardy

2019-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2018

2019-01-003 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1er au 31 décembre 2018, totalisant une somme de 40 833,45 $, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 40 833,45 $.

2019-01-004 RÈGLEMENT NO 215-2018 AYANT POUR OBJET DE FIXER POUR L'ANNÉE 2019 LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, LE TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET ABROGE LE RÈGLEMENT NO 205-2018

Disponible pour consultation aux deux endroits habituels prescrits ou au bureau municipal.

2019-01-005 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JEAN-CLAUDE CARON POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN GUÉRETTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2018-2019

Il est proposé par Mme Valérie Bourgoin
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise, la Municipalité autorise M. Jean-Claude Caron à ouvrir le chemin Guérette, et ce jusqu'au lot 5 727 404 pour la saison hivernale 2018-2019;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU SIÈGE NO 5

La lettre de démission de Mme Gabrielle Filteau-Chiba, conseillère municipale de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska au siège no 5 est déposée par Mme Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière. Afin de combler la vacance dudit siège, il y aura une élection partielle. Le jour du scrutin sera déterminé et communiqué sous peu.

2019-01-006 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le surplus accumulé au 31 décembre 2018 de 2 130,00 $ pour les incitatifs à l'établissement soit affecté pour les dépenses prévues à cet effet en 2019.

2019-01-007 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le surplus accumulé au 31 décembre 2018 de 13 950,00 $ pour la vidange des boues des fosses septiques soit affecté pour les dépenses prévues à cet effet en 2019.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2018

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil municipal que le Comité consultatif d'urbanisme **a reçu une** (1) demande de dérogation mineure pour le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour l'année 2018.

2019-01-008 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Résolution disponible pour consultation au bureau municipal.

2019-01-009 DEMANDE D'UN SERVICE DE GARDE SCOLAIRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ÉCOLE SAINT-BRUNO

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ne peut continuer la prise en charge du service de garde actuel *Les P'tits Brulots d'Or;*

Attendu le besoin criant d'un service de garde pour la fréquentation le matin (7), le midi (9) et le soir (7) et prévoyant que la clientèle augmentera dès l'an prochain;

Attendu qu' un service de garde favorise la rétention et l'attraction des familles dans le milieu et que la sauvegarde de l'École Saint-Bruno est primordiale pour assurer le développement de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à défrayer le cas échéant le déficit d'opération;

Attendu que l'espace, à l'intérieur de l'École, qu'occupe présentement la bibliothèque municipale sera libéré à votre demande;

Attendu qu' une demande collective signée par les parents des élèves qui fréquentent le service de garde *Les P'tits Brulots d'Or* et résidents de la municipalité vient appuyer cette requête;

En conséquence,
Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup d'instaurer un service de garde scolaire à l'école de Saint-Bruno.

2019-01-010 EMBAUCHE DE M^ME^ MARIELLE DIONNE À TITRE DE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE LES P'TITS BRULOTS D'OR

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE M^me^ Dionne soit embauchée pour une période indéterminée en tant que responsable du service de garde *Les P'tits Brulots d'Or*.

2019-01-011 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souhaite se prévaloir du **Volet 1** du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M^me^ Valérie Bourgoin
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 $, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 $, et confirme que

la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 $;
QUE la Municipalité autorise M^me^ Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-01-012 RÈGLEMENT NO 213-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 2062018 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Disponible pour consultation aux deux endroits prescrits habituels ou au bureau municipal.

2019-01-013 RÈGLEMENT NO 214-2018 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS À DES FINS AUTRES QUE MÉDICALES

Disponible pour consultation aux deux endroits habituels prescrits ou au bureau municipal.

2019-01-014 DEMANDE DE COMMANDITE EN PROVENANCE DU CLUB DES 50 ANS ET + DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M^me^ Valérie Bourgoin
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité réponde favorablement à cette demande en offrant le vin de l'amitié, sur présentation de la facture, à l'occasion du dîner des Rois du 6 janvier dernier.

2019-01-015 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – ALBUM DES FINISSANTS

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 $ pour l'album de finissants, promotion 2018-2019 de l'école secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal.

2019-01-016 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB LES BELLES PISTES DU ROCHER BLANC INC.

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue pour un montant de 115,00 $ pour qu'une publicité de la Municipalité défile à la télévision au Club les Belles pistes du Rocher Blanc inc. pour trois (3) saisons soit 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021.

2019-01-017 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 21 h 10.

Richard Caron, maire
Josée Thériault, directrice générale et
secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^ME^ VALÉRIE BOURGOIN, MM. ANDRÉ CARON, GILLES BEAULIEU, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2019-02-018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-02-019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-02-020 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^er^ au 31 janvier 2019, totalisant une somme de 73 163,25 $, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 73 163,25 $.

2019-02-021 DEMANDE D'AUTORISATION DE GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC. POUR L'OUVERTURE DE LA TRAVERSE LAC LAPOINTE

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise,

la Municipalité autorise *Groupement Forestier de Kamouraska Inc*. à ouvrir la traverse du Lac Lapointe pour la saison hivernale 2018-2019;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant.

2019-02-022 MODALITÉ DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

Il est proposé par M^me^ Valérie Bourgoin
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appui la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QUE le conseil municipal transmet une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^me^ Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Bernard Généreux et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

QUE le conseil municipal transmet une copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^me^ Vicky-May Hamm, pour appui.

2019-02-023 APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2019

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau Branche 9 rivière Kamouraska et ruisseau Poivrier, prévus par la MRC de Kamouraska en 2019 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau Branche 9 rivière Kamouraska et ruisseau Poivrier en 2019.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

2019-02-024 PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DE COURS D'EAU

Attendu que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC de Kamouraska, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

Attendu que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

Attendu que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Roger Thériault, employé municipal, comme personne

désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

2019-02-025 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST (APHK)

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 $.

2019-02-026 DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LE CARNAVAL 2019

Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale, M^me^ Josée Thériault, à effectuer une avance de fonds au montant de 3 000,00 $.

2019-02-027 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Attendu que le Salon de quilles de Saint-Pascal organise la 24^e^ édition de la *Classique des entreprises* dans le but de remettre des dons aux organismes;

Attendu qu'une équipe composée de joueurs de la municipalité désirent s'inscrire afin de se joindre au tournoi;

Il est proposé par M^me^ Valérie Bourgoin
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le Comité municipal des loisirs de Saint-Bruno-de-Kamouraska paie, à même leur fonds réservé l'inscription des joueurs au montant de 135,00 $ pour le tournoi de quilles *Classique des entreprises* 2019.

2019-02-028 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Caron la levée de l'assemblée à 20 h 20.

Richard Caron, maire et Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2019 à 19 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^MES^ VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. ANDRÉ CARON, GILLES BEAULIEU, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2019-02-029 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-02-030 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 206 488 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-02-031 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 19 h 05.

Richard Caron, maire
Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe

Vers notre 125e

C'est le samedi 9 février dernier que se tenait notre deuxième activité de financement sous le thème de la St-Valentin. Nous avons préparé un souper spaghetti qui fut un grand succès.

Après le repas nous avons profité de l'occasion pour faire le dévoilement du thème des festivités du 125e qui se tiendront du vendredi 16 au dimanche 18 août prochain. Sur suggestion de Madame Murielle Lévesque le thème « SAINT-BRUNO… HÉRITAGE ET NATURE EN PARTAGE » a été retenu, nous l'en remercions. Ce thème représente bien ce que nous vivons dans notre belle municipalité.

Quelques bénévoles se sont joint à nous pour cette belle réussite, votre aide fut vraiment appréciée. Ce fut l'occasion également de recruter un nouveau membre pour notre CA, bienvenue à Madame Monique Lagacé qui s'est jointe à l'équipe.

Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager et au plaisir de se revoir bientôt.

Les membres du comité :

Angèle Dionne, Myrtha St-Pierre, Constance Gagné, Francine Pelletier, Gilles Beaulieu, Monique Lagacé,

Collecte de sang à Saint-Pascal

Jeudi 14 mars 2019 de 13 h 30 à 20 h
Centre communautaire Robert Côté
470, rue Notre-Dame Saint-Pascal
Objectif : 100 donneurs

En collaboration avec les Chevaliers de Colomb, le Club Lions, le Cercle des Fermières, l'Association Marie-Reine, ville St-Pascal, Héma-Québec et les médias locaux.

Un cadeau d'une grande valeur…une bonne façon de débuter l'année!

Bienvenue à tous!

Vente de fines herbes au mois de Mai par l'école St-Bruno

Cette année encore, l'école de Saint-Bruno vendra une variété de fines herbes. La vente aura lieu en Mai. Les profits de cette vente serviront à financer nos activités d'école. D'autres informations vous seront transmises bientôt.

L'équipe-école

Lauréats de l'école

Au cours du mois de février, les élèves de l'école Saint-Bruno ont travaillé une valeur très importante pour leur réussite scolaire: **la persévérance**.

Voici les lauréats pour le mois de février:

Alexis Dumais

Cédrik Charest

Manolo Gagné

Ann-Marie Pelletier

Ophélie Desautels

Maxime Pelletier

Léo Bérubé

Raphaëlle Carrion

Au cours du mois de mars, nous travaillerons fort pour développer le sens des responsabilités.

Mélanie Ouellet

PLACE DE L'ÉGLISE

Mois de mars

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche **11 h**	3	Défunte Annette Bernier	Famille Gilbert Lizotte
Dimanche **11 h**	10	Messe anniversaire défunte Solange Gagné	
Dimanche **10 h**	17	**Habitations Saint-Bruno** **Célébration de la Parole**	
Mercredi **16 h**	20	Messe au Domaine Défunte Solange Gagné	La succession
Dimanche **11h00**	24	Défunt Daniel Gagné (9e anniversaire)	Sa famille
Dimanche **11 h**	31	Défunt Conrad Bernier	Famille Ida Bernier

Ramassage de cannettes

Le printemps finira bien par arriver et votre comité d'embellissement se prépare.

Pour votre part, commencez à accumuler vos bouteilles et cannettes vides. Nous les ramasserons le samedi 27 avril à partir de 10 heures.

Pour nous c'est une façon de recueillir des fonds pour nos travaux d'aménagement et entretien paysager. Encouragez-nous!

Le comtié d'embellissement

Activités au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

Pour la Journée de la Femme, un dîner est organisé jeudi le 7 mars à 11 h 15 au Restaurant de la Montagne, suivi de contes et légendes avec Pierrette Maurais. Inscrivez-vous! Notez que le repas est à vos frais.

Thé-causerie mardi le 12 mars à 13 h 30 avec pour sujet « **Le langage des émotions».** Venez en discuter!

Thé-Enchanté Viens chanter parce que tu aimes chanter, pour t'amuser ou pour te faire du bien! Prochaine séance mardi le 19 mars à 13 h 30**.** Apporte tes chansons préférées!

Une **Chronique Toast et Café** ayant pour sujet « Quelle est la différence entre la faillite et la proposition au consommateur? » aura lieu jeudi le 28 mars à 9 h. Elle sera animée par Julie Morneau de Raymond Chabot Grant Thornton.

Les activités se déroulent au Centre-Femmes au 710 rue Taché à St-Pascal, sauf sur indication contraire. Inscrivez-vous au 418-492-1449. Visitez la page Facebook ou www.lapasserelledukamouraska.org

Lise Lemay
Intervenante

Décès

Le 22 février 2019, est décédée à l'âge de 92 ans et 7 mois **Mme Laurette Lévesque**, épouse de M. Rémi Landry;

Le service religieux a été célébré le samedi 2 mars 2019, à 15 h, en notre église.

Sincères condoléances à toute la famille.

Nouvelles des 50 ans et plus

Le Club a tenu son déjeuner dans le cadre du carnaval avec la participation d'une centaine de citoyens et citoyennes.

La prochaine activité se tiendra le 10 mars en après-midi, cartes, crible et pichenolle au local intergénérationnel. Venez vous divertir!

En avril, nous aurons notre dîner cabane à sucre probablement le 14.

N'hésitez pas à me téléphoner pour des réservations ou des suggestions.

De plus, l'assemblée générale annuelle aura llieue vers la fin du mois.

Anniversaires du mois de mars :

19 Jean-Guy Michaud

20 Denise Gagné

25 Lucie Boissonneault

29 Réjean Beaulieu

En février, nous avons oublié notre ami Claude Briand qui a célébré son anniversaire le 25.

En espérant que le printemps ne tardera pas, je vous souhaite plein de soleil pour le reste de l'hiver.

Myrtha St-Pierre
Présidente

Les Fleurons du Québec

Peut-être avez-vous aperçu des panneaux de ce type à l'entrée des villes et villages que vous visitez? Qu'est-ce que c'est? Ce sont les Fleurons du Québec.

Les Fleurons du Québec, c'est un programme qui classifie les municipalités de 1 à 5 fleurs, un peu comme les hôtels qui sont classifiés de 1 à 5 étoiles. 1 fleuron, c'est un commencement : embellissement horticoles à ses débuts, efforts notables dans certains domaines, 5 fleurons (il y a peu de municipalité qui ont réussi cet exploit), c'est exceptionnel : embellissement horticole spectaculaire dans la totalité des domaines.

Ce que je trouve intéressant dans cette classification, c'est que rendre les municipalités accueillantes et attrayantes, ce n'est pas que le travail de la municipalité, c'est le travail de tous. Donc, les institutions (églises, bureau poste, écoles), les commerces, les résidences et bien sur tous les différents lieux municipaux sont impliqués et mis à contribution. En fait, 60% de toute la municipalité est visité de façon aléatoire par les classificateurs. Donc, ça se peut qu'il donne une note à votre aménagement, chez vous. Si vous voulez que votre municipalité s'embellisse et augmente son nombre de fleurons, tout le monde doit y mettre du sien!

Les villes doivent s'inscrire au programme. Présentement, c'est plus de 350 municipalités qui sont inscrit au programme. La classification est bonne pour 3 ans et ensuite la municipalité est classifiée de nouveau. Un rapport qui reconnait les efforts et qui donne des suggestions d'amélioration est remis à la municipalité.

C'est cette année que les juges des fleurons nous visiterons.

Aidez-nous à fleurir notre municipalité pour « Un fleurons de plus »

Le comité d'embellissement

CHRONIQUE CULINAIRE

Tel que promis voici deux recettes cuisinées avec des légumineuses.

Soupe de légumineuses à l'orge

1 c. à table d'huile végétale
2 oignons hachés
1/3 tasse de pois verts cassés
¼ tasse de haricots de Lima
¼ tasse d'orge
5 tasses d'eau
1 feuille de laurier
1c. à thé de graine de céleri
1 pomme de terre en dés
3 carottes hachées
3 branches de céleri hachée (avec les feuilles)
1 c. à thé de basilic séché
1 c. à thé de sel
½ c. à thé de thym séché
¼ c. à thé de poivre frais moulu.

Préparation :

Chauffer l'huile dans une grande casserole à feu moyen ; ajouter l'oignon et cuire en remuant jusqu'à ce qu'il soit tendre.

Rincer les pois cassés et les haricots de Lima, rejeter les pois et les haricots ridés ou décolorés. Les mettre dans la casserole avec l'orge, l'eau, la feuille de laurier et les graines de céleri. Amener à ébullition, réduire le feu, couvrir et mijoter pendant 1/ heure.

Ajouter la pomme de terre, la carotte, le céleri, le basilic le sel, le thym et le poivre, laisser mijoter 30 minutes ou jusqu'à e que les légumes soient tendres. Retirer la feuille de laurier. Si la soupe est trop épaisse, ajouter de l'eau pour obtenir la consistance désirée.

Donne 6 portions d'une tasse chacune.

Cette soupe est idéale lorsque vous voulez servir un repas à la fois léger et consistant. Servez-la avec des rotis ou du pain francais et salade verte.

Garder l'eau de cuisson des légumes à la vapeur et l'ajouter à la soupe.

Source : *Les petits délices de Pitatou.*

Pain de légumes et de pois chiches

2 c. à thé d'huile d'arachide
2 tasses de carottes rapées
1 tasse d'oignon, finement hachés
1 tasse de céleri, finement haché
1 tasse de poivrons rouges, finement haché
1 tasse de champignons, finement hachés
1 gousse d'ail, hachée
12 onces de pois chiches en conserve, égouttés et rincés
2 œufs
½ tasse et 2 c. à thé de chapelure assaisonnée
1 c. à table de persil frais haché
1 c. thé de chacun : cumin moulu, basilic, thym,sel.

Préparation

Préchauffer le four à 375° F. Faire chauffer l'huile dans un poêlon anti-adhésif de 9 pouces. Ajouter les carottes, les oignons, le céleri, les poivrons les champignons et l'ail. Cuire à feu moyen élevé environ 5 minutes, jusqu'à ce que les poivrons soient tendres, Réserver et laisser refroidir un peu.

À l'aide d'une fourchette, écraser les pois chiches dans un grand bol. Àjouter la préparation aux légumes, les œufs, la chapelure, le persil et le cumin en remuant bien.

Pulvériser de l'enduit végétal anti-adhésif dans un moule à pain de 9x5 pouces. Presser la préparation dans le moule. Cuire de 25 à 30 minutes, jusqu'à ce que les côtés du pain commence à décoller du moule. Laisser reposer dans le moule 5 minutes.

Renverser le pain sur une assiette de service, trancher et servir.

Donne 4 portions.

Substituer la viande par des légumineuses, du tofu, il suffit de relever avec des fines herbes comme le thym, la sariette, la sauge, le basilic, le persil,l'ail.

Angèle Dionne

,

LE TRAIT D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2$ par personne vous fait membre 2018-2019 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2$/ personne = ...

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil. Merci!

Changement d'heure

Au printemps 2019, le passage à l'heure avancée (ou heure d'été) au Québec aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche, du 9 au 10 mars 2019 à 2 h du matin. À ce moment, nous avancerons l'heure.

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019 au Québec. À 2 h du matin, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est (ou heure d'hiver) et gagnerons une heure de sommeil.

Évidemment, le changement d'heure n'est pas sans conséquence sur notre corps. Pour en apprendre davantage, lisez notre article sur les effets négatifs du changement d'heure.

Pourquoi change-t-on l'heure?

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'Energy Policy Act of 2005 ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du dernier dimanche d'octo-

Saviez-vous que les effets négatifs du changement d'heure vont au-delà de l'heure de sommeil perdue?

Les effets négatifs

Êtes-vous de ceux qui sont contents d'avancer l'heure pour voir le soleil en soirée ou plutôt de ceux qui rechigneront toute la semaine pour la perte d'une heure de sommeil? Que vous vous leviez à l'heure des poules ou que vous soyez un oiseau de nuit, sachez que le changement de luminosité rapide peut être néfaste sur votre humeur ainsi que sur la qualité de votre sommeil pendant plusieurs jours.

Nous commencions à peine à nous habituer à voir poindre les rayons du soleil le matin au réveil et voilà que nous devrons attendre encore un mois avant de regagner cette luminosité déplacée en fin de journée. Puisque la lumière du matin est bénéfique pour la majorité des gens, il va sans dire que plusieurs personnes auront de la difficulté à se lever pendant quelque temps, donc, ressentiront une plus grande fatigue pendant la journée. Fatigue causant plus d'accidents de la route, de problèmes cardiaques…

Avantages et inconvénients du changement d'heure

D'un point de vue physique, c'est surtout le changement vers l'heure d'été qui est le plus susceptible de créer des dérèglements et des inconforts, puisqu'il s'agit d'un changement « contre-nature. » Le changement d'heure automnal se rapproche en fait de notre horloge biologique naturelle (qui suit les rythmes jour/nuit) et les effets ressentis sont généralement plus positifs.

Enfants et personnes âgées

Il est tout de même fréquent d'observer quelques désagréments, tout particulièrement liés au dérèglement rapide du rythme biologique (sommeil, appétit, humeur). Les très jeunes enfants, les personnes âgées et les malades ont d'habitude plus de difficultés à s'habituer à ces changements dans leur routine quotidienne.

Dépression?

De plus, certaines personnes disent éprouver beaucoup de difficultés lorsque le soleil se couche très tôt (vers 16 h 15, mi-décembre). Même s'il est évident que le manque de lumière est à l'origine de plusieurs troubles, comme la dépression saisonnière, certaines études démontrent que les individus qui y sont sujets auraient avantage à se lever plus tôt et tâcher d'être actifs durant les heures éclairées. Il est également possible d'avoir recours aux bienfaits de la luminothérapie pour contrer l'impact du manque de lumière naturelle.

Tâcher de « récupérer » en dormant le matin aurait en fait un effet contraire à celui recherché et pourrait amplifier les symptômes de dépression. Encore une fois, c'est en suivant le rythme naturel du soleil que notre corps pourrait le mieux faire face à cette maladie saisonnière.

S'y habituer progressivement ou pas?

Il existe deux opinions. Celles-ci se valent probablement et choisissez donc d'appliquer la solution qui vous semble convenir à vous-même et/ou vos enfants.

Comment faire

Certains spécialistes affirment qu'il est bénéfique (surtout pour les bébés et les enfants) d'effectuer le changement d'heure de façon progressive, c'est-à-dire en les couchant et les levant plus tôt, par tranches de 10-15 minutes, dans la semaine précédant le changement.

D'autres disent au contraire qu'un enfant pourra s'habituer en 2 jours à condition d'être « conditionné » : on effectue toutes les activités habituelles selon l'heure de l'horloge.

Dans tous les cas, ces quelques trucs devraient vous aider pour une transition en douceur :

Réglez toutes vos horloges (montres, four micro-ondes, ordinateurs, téléphones portables, etc.) à la bonne heure avant de vous endormir.

Au réveil, dès que vous aurez les yeux ouverts, exposez-vous à la lumière, ça aidera votre corps à sortir du sommeil. Pendant la journée, profitez du soleil s'il est au rendez-vous, ça vous aidera à demeurer vigilant.

Si vous avez vraiment de la difficulté à vous adapter au changement d'heure, il est recommandé d'effectuer des modifications progressives dans vos habitudes de sommeils durant la semaine du changement d'heure officiel. En déplaçant votre période de dodo de 10 minutes par jour, vous vous habituerez plus facilement et vous arriverez à la même heure que tout le monde sans souffrir. Un truc à mettre à votre agenda pour le mois de novembre prochain!

Pensez-y!

Des solutions!

Puisque vous irez vous coucher une heure plus tôt que d'habitude (on avance l'heure donc lorsqu'il sera 22 h à l'horloge, il ne sera que 21 h pour votre horloge biologique), prenez soin de tamiser les lumières en soirée pour préparer votre corps au sommeil. N'hésitez pas à vous mettre au lit des les premiers symptômes d'endormissement : bâillements, paupières lourdes. De plus, évitez les exercices stimulants (course, gym ou autre) plus tard que 17h. Même chose pour les excitants, le sucre, la caféine. Bref, prévenez l'insomnie à tout prix!

Tâchez de vous coucher une heure plus tard qu'à votre habitude la soirée précédent le changement d'heure (pour le retour à l'heure d'été).

Faites une sieste si vous vous sentez déréglé.

Enfin, on recommande généralement de vérifier les piles de vos détecteurs de feu et de fumée lors des deux changements d'heure. Cela ne changera en rien votre capacité à vous y adapter, mais c'est un truc pour vous assurer que votre matériel est régulièrement inspecté.

Pourquoi change-ton l'heure?

Même si l'idée de changer l'heure a été évoquée dans les sociétés occidentales depuis la fin du XIXe siècle, ce n'est que depuis les années 1920 qu'il est en vigueur en Amérique du Nord.

À l'origine, il y a deux raisons principales pour expliquer le changement :

Prolongation du temps de loisirs estivaux : en effet, en avançant d'une heure au printemps, on gagne une heure de luminosité le soir.

Économie d'énergie : puisque nous nous levons rarement « avec le soleil », le changement nous permet de bénéficier d'une heure supplémentaire pendant laquelle nous n'avons pas besoin d'allumer les lumières et on se trouve donc à diminuer la consommation d'électricité nécessaire pour s'éclairer.

Source internet

La collecte des plastiques agricoles, une collecte à l'année !

Co-éco

Voici un rappel de la procédure à suivre pour tous les utilisateurs de plastiques agricoles au Kamouraska :

Étape 1 : Couper à un pied du sol les deux côtés du ballot et récupérer le dessus seulement. Ce qui touche au sol doit être mis au bac à déchets.

Ceci permet de répondre aux standards de qualité du plastique exigé par les recycleurs.

Étape 2 : Les sacs qui serviront à contenir vos plastiques agricoles sont en vente à votre Coop.

En mettant vos plastiques agricoles dans un sac de recyclage prévu à cet effet, vous facilitez leur manipulation et vous évitez d'endommager la chaîne de tri.

Étape 3 : Indiquez sur le sac de recyclage les coordonnées de votre ferme et fermez le sac à l'aide de ruban adhésif ou nouez-le avec un morceau de plastique agricole. Évitez d'utiliser de la corde. Assurez-vous que votre sac entre bien dans le bac de recyclage. Puis mettez votre bac de recyclage rempli de sacs agricoles au chemin le jour habituelle de la collecte des matières recyclables.

En mettant vos plastiques agricoles dans un bac de recyclage, vous permettez au bras du camion collecteur de transvider le contenu du bac aisément, rendant ainsi plus efficace la collecte. Si nécessaire, informez-vous auprès de votre municipalité pour avoir un bac de recyclage supplémentaire.

Source : Gaudreau

Disposer d'un avertisseur de fumée périmé

Il peut être embêtant pour un citoyen de savoir comment bien se départir d'un avertisseur de fumée périmé. Bien que l'appareil soit composé d'un habillage de plastique, est-il recyclable pour autant?

D'une manière scientifique d'aborder la réflexion, il faut également prendre en considération que ces appareils ont des composantes radioactives -en faible quantité – mais suffisamment grande pour que les fabricants en fassent mention.

Les détecteurs de fumée à chambre d'ionisation contiennent une source radioactive scellée. Toutefois, les détecteurs de fumée font partie de la liste des matières exclues de la définition de matières dangereuses qui apparaît dans le Règlement sur les matières dangereuses. Ainsi, les détecteurs de fumée n'ont pas à être gérés en tant que matières dangereuses.

La manière appropriée de se débarrasser d'un avertisseur périmé est de l'envoyer aux ordures ménagères.

L'élimination des détecteurs de fumée par les citoyens se fait de façon sporadique, ce qui contribue à une bonne dispersion des sources radioactives dans les sites d'enfouissement. Une élimination en quantité dispersée ne présente aucun danger pour la santé publique et l'environnement.

On doit disposer d'un avertisseur de fumée intégralement en y retirant seulement sa pile. Il serait une bonne précaution d'isoler les bornes des vieilles piles 9 volts avec du ruban électrique pour éviter les contacts pouvant créer une surchauffe ou un début d'incendie. Les piles usagées doivent être laissées dans les récupérateurs du programme Recyc-Québec dans les endroits publics.

Pour les avertisseurs à pile scellée, il faut suivre les directives du fabricant pour désactiver la pile, une étape rapide à faire avec un tournevis. Il pourrait être dangereux de l'envoyer au rebut avant d'avoir fait cette procédure.

Puisque l'argumentation scientifique est, entre autres, basée sur une élimination sporadique par

les citoyens, il NE convient PAS de ramasser des avertisseurs de fumée lors de collectes de déchets dangereux domestiques ou de les envoyer dans les écocentres, car cela contribue à les concentrer plutôt qu'à les disperser. Il est par ailleurs recommandé de ne pas éliminer plus de 10 avertisseurs à la fois.

Source du texte en italique : Bulletin technique du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

Pour information :

Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité

Horaire d'ouverture

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Horaire SAAQ
(235, rue Rochette, bureau 102)

Lundi de 12 h à 16 h
Mardi de 12 h à 16 h
Mercredi de 9 h à 11 h et de 12 h à 16 h
Jeudi de 12 h à 16 h et de 17 h à 20 h
Vendredi de 12 h à 16 h

Bibliothèque

Le mercredi,
de 19 h à 20 h

Fabrique
321, rue de l'Église, bureau 1

Vendredi
9 h à 16 h

Tél.: 418-492-2986

Alimentation
St-Bruno

Dimanche : 8 h à 18 h
Lundi : 8 h à 19 h
Mardi : 8 h à 19 h
Mercredi : 8 h à 19 h
Jeudi : 8 h à 19 h
Vendredi : 8 h à 20 h
Samedi : 8 h à 20 h

Tél.: 418 492-3185

Horaire de la patinoire

Du mardi au jeudi: 18 h 30 ; a21 h
Vendredi: 18 h 30 à 22 h
Samedi: 13 h 30 à 17 h et 19 h à 22 h
Dimanche: 13 h 30 à 17 h

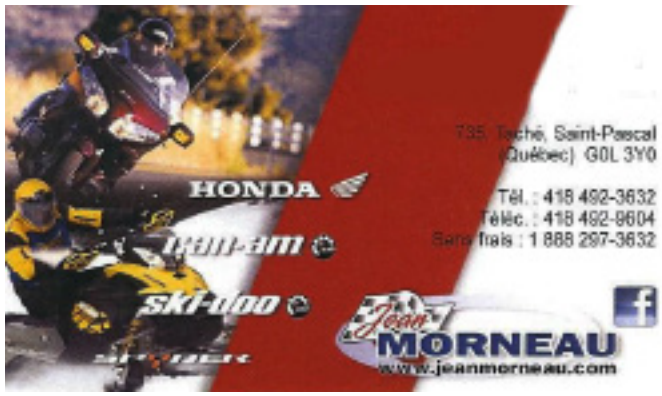

1005, rue Lévesque, Saint-Pascal
(Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-2347 Téléc. : 418 492-9603
www.camilledumais.com
info@camilledumais.com
Licence R.B.Q. : 1185-5277-70

Lunik inc.
PAPETERIE–LIBRAIRIE–TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX
510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

IGA Saint-Pascal
André Tanguay
Propriétaire
tél. : (418) 492-2902
téléc. : (418) 492-7566
400 av. Chapleau
Saint-Pascal (QC)
G0L 3Y0

492-2222
Résidence funéraire
Daniel Caron
Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance
Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier
353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD
PNEUS
ALIGNEMENT
SUSPENSION
VIDANGE
FREINS
SILENCIEUX
INJECTION
Pneus F.M. inc.
595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 • 1.800.463.1375
Mécanique générale
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
point-s.ca

Service de Pneus Marcel inc.
Vente de pneus neufs et usagés
Pose et balancement
Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE
Mallette
Société en collectif
Comptables agréés
Gilles Lebel, ca
Tél. : (418) 492-3515
Téléc. : (418) 492-9640
Cel. : (418) 867-6318
470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Garon, Lévesque, Gagnon, Saint-Pierre,
notaires
Tél.: (418) 492-1441
(418) 492-7294
506, Taché, bureau 1, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

COMITÉ DES BÉNÉVOLES
Repas après les funérailles
Saint-Bruno
Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER
Roger Mailloux
435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Recyclage Guy Gagné 2007
418-860-7803
PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES
Sortie 488 Sud 565,ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C G0L-2G0

Le Domaine Brulois
HÉBERGEMENT
Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence
«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»
138 & 140 route du Petit Moulin
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0
Roger Lavoie, prop.
(418) 492-7075

Andrée Michaud
510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska
(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
Mohair
www.lamichelainemohair.com

Fabrique St-Bruno
418 492-2986
Tous les vendredis de 9h à 16h
321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Distinction Coiffure
143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
G0L 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.

Constance Gagné
massothérapeute
Massage suédois
115, route Petit Moulin
Saint-Bruno-de-Kamouraska
418-492-5178
courriel : co.ga59@hotmail.com
Prenez soin de vous !

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska
710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1449
Téléc. : 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale
Saint-Bruno
Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Alimentation Saint-Bruno

155, route du Petit Moulin
Saint-Bruno
G0L 2M0
(418) 492-3185

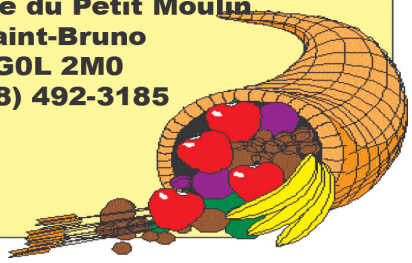

BASE132
web design impression

Membre affilié familiprix

Raphaelle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Téléc. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com

RT
CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT
RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault
229, avenue Gilles-Picard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation
- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.

CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis
optométriste
Tél. 418-492-1430
Téléc. 418-492-2832
269, rue Taché, Saint-Pascal
Québec G0L 3Y0
www.centrevisuelstpascal.com

provigo
ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.
501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) G0L 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre *provigo*, si vite, si bon ... www.provigo.ca

Club des 50 ans et plus
321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

Desjardins
Caisse du Centre de Kamouraska

418 492-4011
877 851-4011
caisse.t20119@desjardins.com
www.desjardins.com/kamouraska
www.facebook.com/centrekamouraska